



COMMISSION EUROPÉENNE

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DETACHE
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 19/01/2024, AU SGAE À
DOMINIQUE CHARNASSE, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU
DOMINIQUE.CHARNASSE@SGAE.GOUV.FR
SIMON LOREAL, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU
SIMON.LOREAL@SGAE.GOUV.FR
COPIE À DAVID SZWARCBERG, CHEF DU BUREAU « COORDINATION,
COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, INFLUENCE »
DAVID.SZWARCBERG@SGAE.GOUV.FR
*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE PAR LE**
CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE

DG – Direction – Unité	TAXUD – C– 2
Numéro de poste Sysper:	302738
Personne de contact:	Vicente HURTADO ROA Vicente.HURTADO-ROA@ec.europa.eu +32 2 29 85137
Poste	Analyse juridique sur les taxes vertes, y compris la taxation du carbone et la fiscalité de l'énergie
Prise de fonctions souhaitée:	1 trimestre 2024
Durée initiale:	2 années
Lieu de détachement:	<input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre:
	<input checked="" type="checkbox"/> Avec indemnités <input type="checkbox"/> Sans frais
Cet avis de vacance est ouvert aux:	
<input checked="" type="checkbox"/> États Membres de l'UE <input type="checkbox"/> Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
Cet avis de vacance est également ouvert aux:	
<input type="checkbox"/> pays AELE suivants: <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse	
<input type="checkbox"/> pays tiers suivants:	
<input type="checkbox"/> organisations intergouvernementales suivantes:	

Délai des candidatures	<input checked="" type="checkbox"/> 2 mois <input type="checkbox"/> 1 mois
------------------------	--

Présentation de l'entité (nous sommes)

La DG TAXUD promeut des politiques fondées sur la justice et la durabilité qui génèrent des recettes pour l'UE et ses États membres et veillent à ce que les citoyens et les entreprises de l'UE bénéficient du commerce mondial et d'un marché unique sûr et sécurisé protégé à ses frontières.

La direction C (Fiscalité indirecte et administration fiscale) contribue, entre autres, à l'élaboration de la politique fiscale de l'UE en matière de fiscalité indirecte dans d'autres taxes indirectes non harmonisées, en particulier les services numériques, la fiscalité du secteur financier et la politique de l'environnement, des transports et de l'énergie. Dans ce contexte, l'unité C2 contribue à sa politique dans le domaine de la fiscalité indirecte et en particulier dans les politiques de l'environnement, des transports et de l'énergie. Elle veille également au respect du droit de l'Union dans ces domaines. L'unité est également chargée d'élaborer et de suivre des initiatives législatives et non législatives au niveau de l'UE en matière de fiscalité verte indirecte, qui fournissent un véritable cadre pour le marché unique et contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux. La fiscalité environnementale et celle des transports en font notamment partie. Enfin, l'unité s'occupe également des infractions dans ces domaines.

L'unité est en croissance constante, et en particulier l'équipe chargée du MACF. Les collègues sont motivés, engagés dans la protection de l'environnement et proviennent de secteurs très différents, notamment dans les domaines stratégiques ayant trait au climat, à l'environnement, au commerce et aux relations internationales.

Présentation du poste (nous proposons)

Un emploi intéressant pour un collègue motivé et intéressé par les taxes vertes, y compris la taxation du carbone, et la fiscalité sur l'énergie.

Les activités comprennent la fourniture de conseils, l'assistance et la contribution à l'analyse juridique dans le domaine des taxes vertes et de la fiscalité sur l'énergie. Une autre tâche importante consistera à assurer le suivi de la mise en œuvre et de l'application de la législation existante de l'UE dans ces domaines.

Vous devrez préparer des projets de documents de travail, de notes d'information, de discours et d'autres documents, notamment à l'intention des groupes de travail, des comités, etc. Vous analyserez également les possibilités d'action pertinentes dans le domaine, tant en élaborant des politiques en matière de fiscalité indirecte qu'en déterminant les éléments relevant de la fiscalité indirecte dans les stratégies et initiatives plus globales.

Il vous incombera en outre, notamment, de répondre aux questions des opérateurs, des administrations nationales et des services de la Commission sur l'interprétation de la législation de l'UE en vigueur.

Le poste implique des contacts permanents avec d'autres services de la Commission, d'autres institutions de l'UE et les États membres, ainsi qu'avec des groupes d'entreprises, des universitaires et d'autres parties intéressées.

Profil du titulaire (nous recherchons)

Un agent contractuel aimant travailler en étroite collaboration avec des collègues issus de milieux culturels et linguistiques différents. Il/elle sera chargé(e) de la rédaction des documents stratégiques, de l'analyse des problèmes de fiscalité indirecte, de la maîtrise des questions complexes et de la communication à leur sujet auprès de divers publics internes et externes, ainsi que de la rédaction des documents de travail pour les comités (y compris ceux de haut niveau). Cela nécessitera de bonnes capacités d'organisation et de communication. La personne désignée devra également faire preuve de bonnes capacités d'analyse et de rédaction, ainsi que d'une aptitude à travailler de manière indépendante, avec une supervision limitée, à se montrer souple et à respecter les délais. En retour, nous offrons un poste au sein d'une équipe motivée et solidaire, dans un environnement de travail très agréable avec des horaires de travail compatibles avec une vie familiale.

Les candidats doivent posséder, ou être en mesure d'acquérir, une bonne connaissance de la politique budgétaire, et de la fiscalité verte en particulier. Une expérience antérieure dans le domaine de la taxation de l'énergie et/ou de la taxation du carbone dans le secteur public ou privé, ainsi que dans la rédaction de consultations ou de documents stratégiques de tous les niveaux, de la législation, des études et des rapports sera considérée comme un avantage.

Les langues de travail sont (principalement) l'anglais et (dans une moindre mesure) le français. La connaissance d'autres langues sera considérée comme un atout.

Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l'expert national doit obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivantes **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel ;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d'un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d'une université ou d'un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'expert national d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

Conditions du détachement

L'expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l'expert national qui remplisse les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l'Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#)). L'expert national aura l'obligation de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,...). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).